



REFERENTIEL NATIONAL DES COUTS DE GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS EN 2006

SYNTHESE

AOUT 2009

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
20 avenue du Grésillé, BP 90406
49004 ANGERS CEDEX 01 – France
Coordination : Aude ANDRUP

Etude réalisée pour le compte de l'ADEME par la société IN NUMERI

Coordination technique : Aude ANDRUP
Département des Observatoires des Coûts et de la Planification des Déchets
Direction Déchets et Sols – ADEME Angers

REMERCIEMENTS

Cette étude n'aurait pu être réalisée sans la contribution déterminante que nous ont apportée les collectivités locales en se portant volontaire pour le remplissage de la matrice standard d'expression des coûts¹.

Nous remercions également les partenaires et délégations régionales de l'ADEME pour leur implication dans les travaux et projets menés pour affiner la connaissance des coûts.

Nous tenons également à remercier les experts de l'ADEME pour leur participation et leur partage d'expérience.

¹ la liste de ces collectivités est disponible sur SINOE® : Système d'INformation et d'Observation de l'Environnement www.sinoe.org : Rubrique : Déchets ménagers/Coûts et financement

SOMMAIRE

AVANT PROPOS.....	4
INTRODUCTION.....	7
I.1 Représentativité du référentiel.....	8
I.2 Les coûts observés.....	8
I.2.1 Structure des coûts.....	10
I.2.2 Présentation des coûts des principaux flux en euros par habitant.....	12
I.2.3 Présentation des coûts des principaux flux en euros par tonne collectée.....	15
I.3 Facteurs explicatifs des coûts de gestion.....	18
I.3.1 Facteurs explicatifs du coût technique en euros par habitant.....	19
I.3.2 Facteurs explicatifs du coût technique en euros par tonne collectée.....	21
I.4 Estimation macro-économique du coût de gestion du service public d'élimination des déchets.....	23
I.4.1 Coût de gestion du service public d'élimination des déchets en France.....	23
I.4.2 Répartition du coût complet national par flux de déchets.....	24
CONCLUSION.....	25
GLOSSAIRE.....	26

AVANT PROPOS : un dispositif pour identifier plus finement ses coûts

Une complexification du service déchets, une augmentation des coûts, un besoin de lisibilité pour aider à la décision et optimiser le service, communiquer auprès des élus et des usagers... L'ADEME propose aux collectivités un outil et une méthode pour les aider à identifier plus finement leurs coûts.

➤ **La matrice standard d'expression des coûts²**

La matrice standard d'expression des coûts est un **cadre de présentation des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets, validé par le Comité Connaissance des Coûts³**, qui constitue ainsi aujourd'hui la référence en terme de modèle de présentation des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets.

Elle s'adapte à toute structure exerçant tout ou partie de la compétence déchets.

L'intérêt principal de cette matrice est d'offrir aux collectivités un **cadre standardisé** pour la présentation de leurs coûts et dans le même temps de permettre la construction d'un système d'information permettant à terme une **exploitation statistique** des données sur les coûts et **l'élaboration de référentiels nationaux**.

Cette matrice couvre l'ensemble du périmètre des déchets pris en charge par la collectivité dans le cadre ou hors cadre du service public d'élimination des déchets (par exemple lorsque la collectivité réalise des prestations pour d'autres collectivités ou pour des entreprises).

Elle couvre l'ensemble des charges et produits supportés par une collectivité dans le cadre de l'exercice de ses compétences.

La matrice se présente sous la forme d'un tableau à double entrée avec :

- en colonne, les différents types de flux de déchets pris en charge par la collectivité : ordures ménagères résiduelles, recyclables secs issus des ordures ménagères, biodéchets, déchets des déchèteries, déchets des professionnels...
- en ligne, les charges et les produits liés au service public d'élimination des déchets.

Enfin, la matrice permet avec le même niveau de détail et de précision de délivrer une information en montant financier (pour une période donnée, le plus souvent annuelle) et sous forme de coûts unitaires par tonne de déchets ou par habitant ; ces trois niveaux d'information sont particulièrement importants pour l'analyse et le suivi des coûts. Ces informations financières sont complétées par des données dites générales permettant de caractériser la collectivité (population, compétence, régime fiscal) et son service de gestion des déchets (fréquences de collecte, nombre de flux collectés).

En 2007, un module « Coûts » a été ouvert sous SINOE⁴ automatisant tous les calculs de coûts de la matrice. Ainsi les collectivités peuvent saisir leur matrice et pourront prochainement accéder à un module d'exploitation des coûts leur permettant de se comparer à d'autres collectivités selon des critères préalablement définis (taille collectivité, compétence, situation géographique...).

² Pour plus d'information www.ademe.fr rubriques : Déchets/Impacts et économie/Connaissance des coûts et des prix

³ Groupe de travail présidé par l'ADEME dont l'objectif est de favoriser l'information et la transparence sur les coûts du service public d'élimination des déchets en proposant des outils, des études, des méthodes. Il est composé d'acteurs représentant les pouvoirs publics (DGCL, DGCCRF, MEEDDM), les collectivités locales (AMF, AMORCE, CNR), les représentants des entreprises et des professionnels du déchet (APCM, ACFCI, FNADE, Eco Emballages) et les associations (CLCV, FNE, UFC Que Choisir).

⁴ Système d'INformation et d'Observation de l'Environnement, www.sinoe.org

Matrice standard de présentation des coûts du service déchets

Année n		FLUX DE DECHETS						Total	
Montants en € HT		Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs	Bio-déchets	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels		
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure							
		Charges liées à l'intercommunalité de traitement							
		Communication (dont prévention)							
		TOTAL							
	Techniques	Pré-collecte et collecte							
			Pré-collecte						
			Collecte						
			Transit/transport						
			Traitement						
			Conditionnement						
			Tri						
			Compostage						
			Mécanisation						
			Incinération						
			Autre valorisation matière-énergie						
			Stabilisation de déchets organiques						
			Stockage de déchets non dangereux						
			Gestion des inertes						
		Enlèvement et traitement déchets dangereux							
		Autres charges							
	TOTAL								
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie							
		Matériaux							
		Compost							
		Energie							
		Prestations à des collectivités tiers							
		Autres produits							
		TOTAL							
	Soutiens	Soutien accordé par les sociétés agréées							
	Aides	Aides "reprises" aux investissements							
		Fonctionnement & communication							
Aides à l'emploi									
	TOTAL								
TOTAL PRODUITS									
Autres infos	Frais de gestion pour le recouvrement des contributions								
	Montant de la TVA acquittée (FCTVA déduit)								
	Report année n-1 (+ ou -)								
	Contribution des usagers								
	TEQM								
	REQM								
	Redevance spéciale & facturation usagers								
	Contributions des collectivités								
Coûts		Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs	Bio-déchets	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Total	
Coût complet									
Coût technique									
Coût partagé									
Coût aidé HT									
Coût fiscal (TVA acquittée)									
Coût aidé TTC									
Coût imputé									

➤ **La méthode ComptaCoût®⁵**

ComptaCoût® est une méthode (et non un outil informatique) d'identification et de classement des charges et des produits propres à la gestion des déchets, utilisable par toutes collectivités exerçant au moins une compétence en matière de gestion des déchets ménagers.

Cette méthode s'appuie sur les **principes de la comptabilité analytique**. Il s'agit d'organiser en amont les informations de la comptabilité publique de manière à faciliter le remplissage de la matrice d'expression des coûts et mettre en place des outils de suivi de l'activité du service déchets (tableaux de bord).

⁵ Pour plus d'information www.ademe.fr rubriques : Déchets/Impacts et économie/Connaissance des coûts et des prix

INTRODUCTION

Le référentiel national sur les coûts est piloté par l'ADEME et conduit en partenariat avec les acteurs nationaux concernés notamment l'Association des Maires de France, le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, AMORCE, le Cercle National du Recyclage... Il s'agit de la première étude de ce type menée en France, portant à la fois sur tous les déchets gérés par les collectivités et sur des données observées.

Il repose sur les principes suivants :

- une construction à partir de données observées, c'est-à-dire d'informations issues des collectivités compétentes en matière de gestion des déchets ;
- un partenariat avec les collectivités locales formées au remplissage de la matrice ou à ComptaCoût® et volontaires pour remplir la matrice standard d'expression des coûts sous SINOE® ;
- l'année 2006 comme année de référence.

Ce référentiel doit permettre d'acquérir une meilleure connaissance des coûts et de répondre à la demande :

- des collectivités locales qui désirent être en mesure de **se comparer** avec des structures équivalentes ;
- et des pouvoirs publics qui souhaitent pouvoir **appréhender la structuration des coûts** de la gestion des déchets pris en charge par les collectivités.

Pour réaliser une **première édition du référentiel**, et compte tenu de la difficulté à mobiliser des informations financières homogènes par le biais d'enquêtes, un appel à candidatures a été réalisé auprès des collectivités locales pour renseigner la matrice standard d'expression des coûts. Il s'est fait principalement au travers des adhérents d'AMORCE et du CNR et des délégations régionales de l'ADEME souhaitant s'impliquer dans ce projet.

Après examen des matrices standards d'expression des coûts de 124 collectivités par l'ADEME, une vingtaine de matrices ont été écartées afin d'assurer la fiabilité du référentiel (règles de remplissage non respectées, informations manquantes ou incomplètes...). Pour ce **premier référentiel**, l'**échantillon final** est donc constitué de **102 collectivités** couvrant **10,5 millions d'habitants desservis**.

I.1. Représentativité du référentiel

➤ Un large éventail de collectivités

Le référentiel inclut toutes les catégories de collectivités à compétence(s) déchets : communautés de communes (40), communautés d'agglomération (15), syndicats mixtes (28) dont 7 syndicats de traitement, SIVOM-SIVU (12), communauté urbaine (1) et communes (6).

La représentativité du référentiel est satisfaisante puisque toutes les catégories de collectivités sont présentes malgré quelques écarts par rapport à la moyenne nationale : davantage de syndicats mixtes et moins de communautés de communes.

La taille des groupements à fiscalité propre de l'échantillon du référentiel est proche de celle observée par la DGCL⁶. En revanche, les syndicats ont une taille plus importante dans le référentiel. En excluant les syndicats de traitement, l'écart de taille entre les deux bases est moins important pour les syndicats mixtes.

Tailles moyennes (en nombre d'habitants) des collectivités ayant une compétence déchets selon la nature de la collectivité : comparaison entre les collectivités du référentiel et la base DGCL

	DGCL	Référentiel
Communauté d'agglomération	127 604	130 325
Communauté de communes	12 104	12 609
Communauté urbaine	447 426	209 000
SIVOM-SIVU	19 834	70 954
Syndicat mixte	107 431	297 006
<i>Hors syndicat de traitement</i>	<i>69 437</i>	<i>79 164</i>
Total	36 408	138 773

I.2. Les coûts observés

➤ Référentiel, mode d'emploi

Les indicateurs de coûts issus de la matrice standard d'expression des coûts sont les suivants :

- **Coût complet** : totalité des charges hors TVA ;
- **Coût technique** : coût complet – les produits à caractère industriels (ventes d'énergie, de matériaux) ;
- **Coût partagé** : coût technique – les soutiens des sociétés agréées ;
- **Coût aidé HT ou TTC** : coût partagé – les aides reçues.

Ils sont calculés par flux de déchets et exprimés en euros par habitant desservi et en euros par tonne de déchets collectés. **Les coûts présentés sont hors TVA.**

Les graphiques illustrant la synthèse présentent des plages de valeurs **observées** pour **les flux des ordures ménagères résiduelles⁷, des recyclables secs des ordures ménagères⁸, des déchets**

⁶ DGCL - BAse NATionale d'informations sur l'InterCommunalité en France (BANATIC) 2008

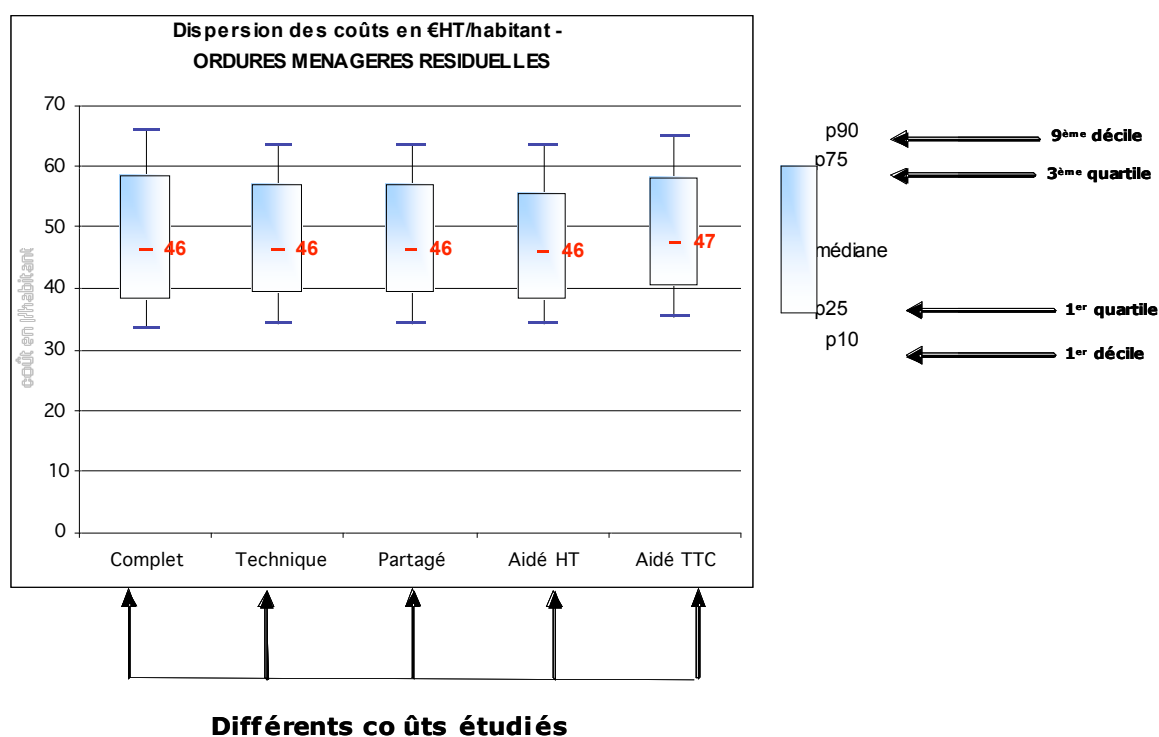
⁷ Part des ordures ménagères restant après collectes sélectives.

de déchèteries⁹ et l'ensemble des flux (c'est-à-dire tous les flux pris en charge par les collectivités de l'échantillon et pas uniquement les trois flux cités précédemment).

Sur chaque graphique figurent les statistiques suivantes, calculées sur l'échantillon sans pondération :

- Premier décile : 10% des collectivités ont un coût inférieur à cette valeur ;
- Premier quartile : 25% des collectivités ont un coût inférieur à cette valeur ;
- Médiane : 50% des collectivités ont un coût inférieur à cette valeur ;
- Troisième quartile : 75% des collectivités ont un coût inférieur à cette valeur ;
- Neuvième décile : 90% des collectivités ont un coût inférieur à cette valeur.

➤ Aide à la lecture des graphiques



Exemple de lecture pour le coût complet :

- 50% des collectivités ont un coût se situant entre 38€ et 58€ par habitant (coûts situés entre le 1^{er} et le 3^{ème} quartile).
- 80% des collectivités ont un coût se trouvant entre 33€ et 67€ par habitant (coûts situés entre le 1^{er} et le 9^{ème} décile).
- 10% des collectivités ont des coûts inférieurs à 33€ et 10% des coûts supérieurs à 67€.

⁸ Ensemble des emballages légers et en verre, journaux, magazines collectés sélectivement en apport volontaire ou au porte à porte. Les matériaux recyclables collectés en déchèterie ne font pas partie de ce type de collecte sauf les points d'apport volontaire implantés en déchèterie.

⁹ Principalement les déchets des encombrants (matelas, DEEE, gros cartons, déchets verts...) ou dangereux (peintures, solvants...).

A noter quelques particularités dans le cadre du référentiel :

- les tonnes de gravats sont exclues mais les coûts sont conservés,
- les recyclables secs collectés en point d'apport volontaire en déchèteries sont réintégrés dans le flux recyclables secs des ordures ménagères.

Le graphique ci-dessus permet de représenter à la fois la médiane et les dispersions de plusieurs coûts et donc de comparer, d'analyser les différences et les similitudes.

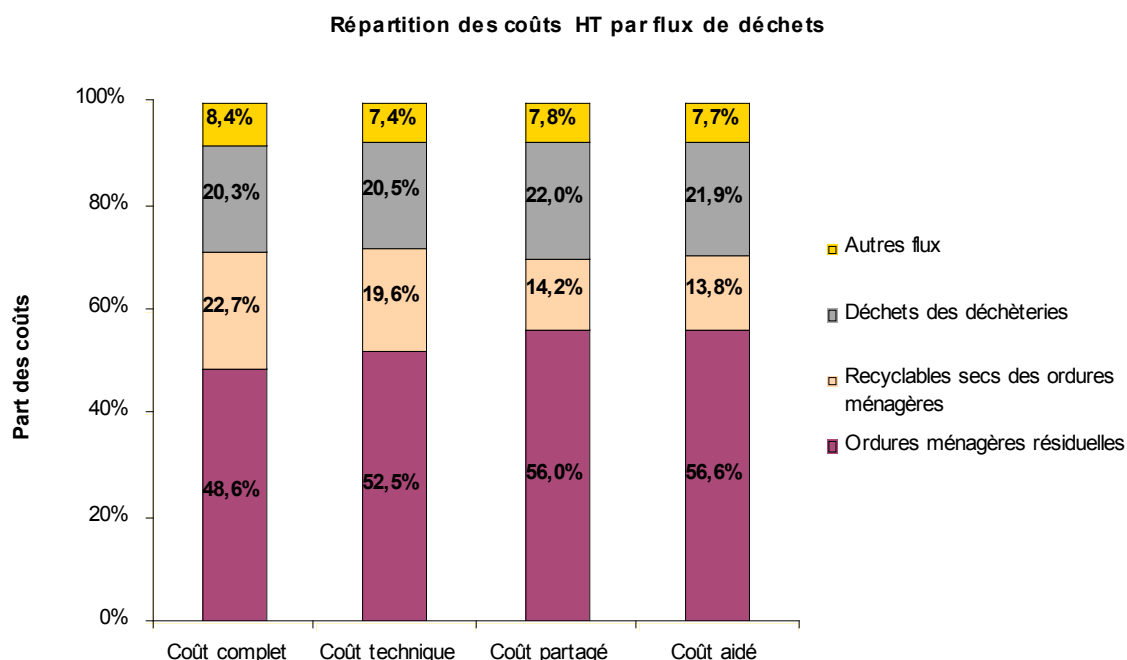
Dans ce graphique, on note que les médianes entre les différents coûts sont très proches. En revanche, la dispersion est moins importante pour les coûts aidés que pour les coûts complets, ce qui indique que les aides et subventions permettent de réduire les divergences de coûts par habitant.

Dans les graphiques des pages suivantes, les coûts observés portent sur un échantillon de 93 collectivités pour les coûts techniques et de 57 collectivités pour les coûts complets¹⁰. Par conséquent **l'analyse des écarts entre ces deux coûts doit être faite avec prudence.**

Après avoir exposé la **structure des coûts**, une partie de la synthèse sera consacrée aux **coûts par habitant** avant de présenter les **coûts par tonne collectée**.

I.2.1. Structure des coûts

1.2.1.1 Répartition des coûts par flux de déchets



Le graphique ci-dessus présente la répartition moyenne par collectivité des coûts selon les différents flux, pour les trois flux présents dans toutes les collectivités du référentiel. Il s'agit de moyennes non pondérées.

¹⁰ 102 collectivités - 9 collectivités qui n'avaient pas la compétence collecte et traitement = 93 collectivités.

Pour le calcul des coûts par flux, les collectivités devaient avoir les compétences collecte et traitement sinon elles étaient exclues de l'analyse des coûts par flux.

93 collectivités - 36 collectivités qui n'avaient pas la possibilité de distinguer sur leur facture la part des charges de la part des produits = 57 collectivités pour lesquelles il a été possible de calculer un coût complet.

Globalement, les **trois flux** représentent **approximativement 90% des dépenses des collectivités**, les 10% restants concernant les autres flux : encombrants, déchets des professionnels, déchets des collectivités, biodéchets, déchets verts hors déchèteries...

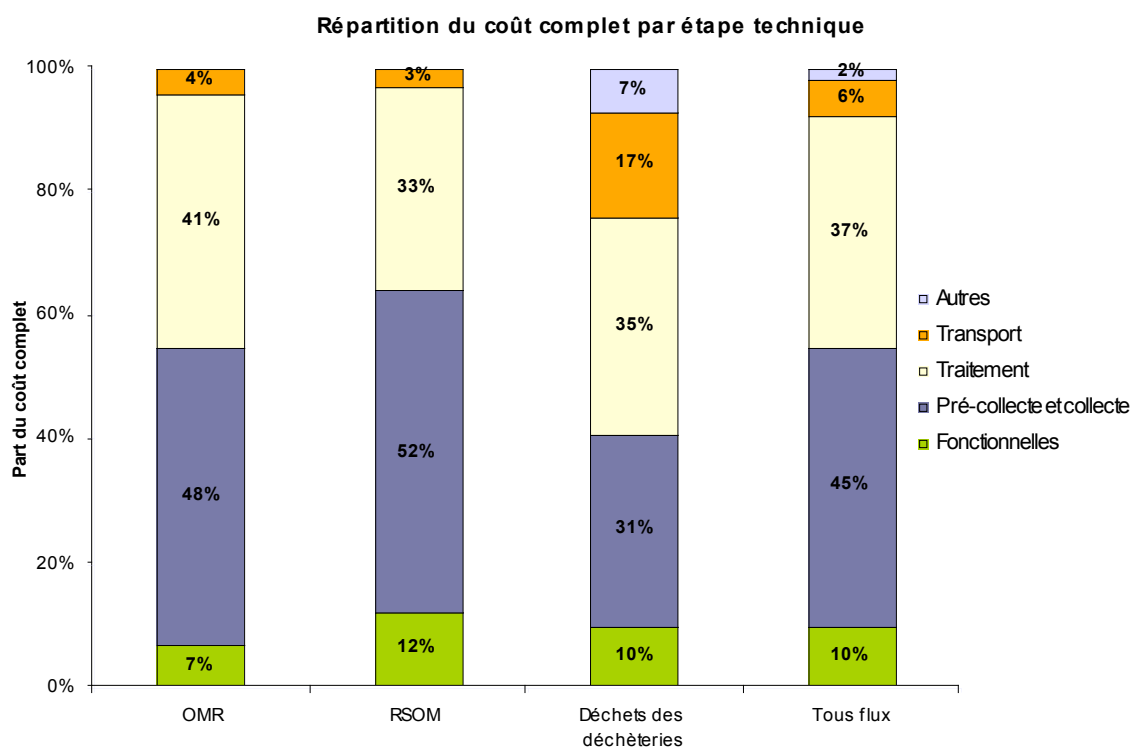
En moyenne, le flux des **ordures ménagères résiduelles** représente 49% du coût complet, 52% du coût technique et **56%** du coût partagé comme **du coût aidé**. La part des ordures ménagères résiduelles dans les différents coûts croît car ce flux perçoit peu de recettes (produits industriels, soutiens, aides) contrairement aux recyclables secs des ordures ménagères.

A l'inverse, le flux des **recyclables secs des ordures ménagères** est celui qui génère le plus de produits industriels et reçoit le plus de soutiens des sociétés agréées. En conséquence, sa part moyenne dans les coûts de l'ensemble des flux passe de 23% pour le coût complet à 20% pour le coût technique (grâce aux ventes de matériaux) et à **14% pour le coût aidé** (grâce aux soutiens des sociétés agréées).

Dans les collectivités de l'échantillon, le flux des **déchets de déchèteries** représente en moyenne 20% du coût complet comme du coût technique et **22%** du coût partagé comme **du coût aidé**. Comme pour les ordures ménagères résiduelles, ce flux perçoit peu de recettes ce qui explique l'augmentation de sa part relative entre le coût complet et le coût aidé.

1.2.1.2 Répartition du coût complet des principaux flux de déchets par étape technique

Le graphique ci-dessous porte sur les coûts complets car il serait fastidieux pour les collectivités d'affecter les produits qu'elles perçoivent à chacune des lignes de charges de la matrice.



Le graphique ci-dessus présente la part moyenne des étapes techniques dans le coût complet de chacun des flux pour l'ensemble des collectivités de l'échantillon. Il s'agit de moyennes non pondérées.

Tous flux confondus, c'est-à-dire les trois principaux flux que sont ordures ménagères résiduelles, recyclables secs des ordures ménagères et déchets de déchèteries **ainsi que des flux**

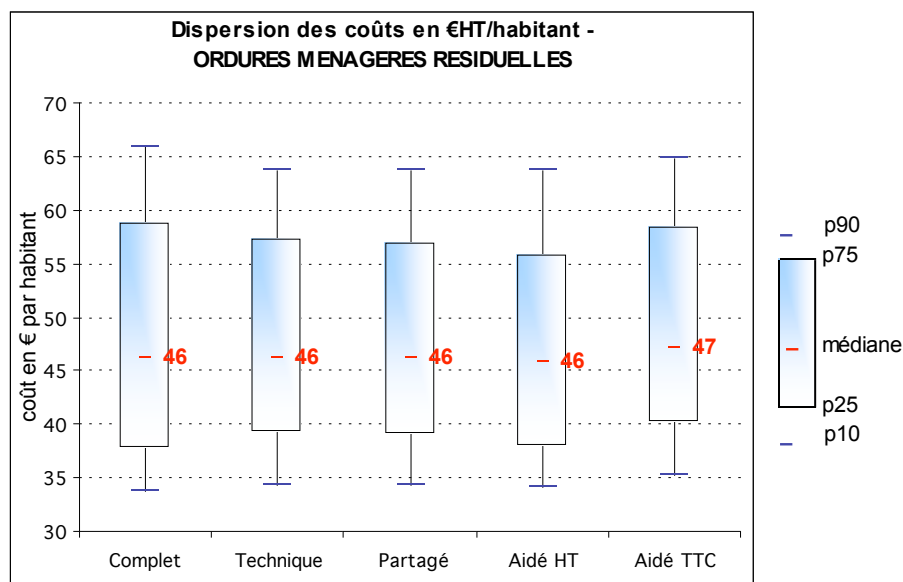
moins importants (ex : encombrants collectés au porte à porte), la collecte représente en moyenne 45% du total des charges, le traitement 37% et les charges fonctionnelles (charges de structure et communication) 10%.

La **répartition** moyenne du coût complet par étape technique **varie selon les flux de déchets**. Pour les **ordures ménagères résiduelles**, cette répartition est proche de la répartition tous flux, avec en moyenne 48% des coûts liés à la collecte et 41% au traitement. Pour les **recyclables secs des ordures ménagères**, la part du traitement est sensiblement inférieure à ce qui est observé tous flux confondus (33% du coût complet). Pour les **déchets de déchèteries**, la part de la collecte est en moyenne inférieure à celle du traitement (respectivement 31% et 35%) et la part du transport est très élevée (17%).

1.2.2. Présentation des coûts des principaux flux en euros par habitant

Les graphiques suivants présentent les **coûts par habitant toutes étapes techniques confondues** (collecte, transport, tri...) pour les ordures ménagères résiduelles, les recyclables secs des ordures ménagères, les déchets des déchèteries et tous flux confondus. **Les coûts sont présentés hors TVA** sauf indications complémentaires.

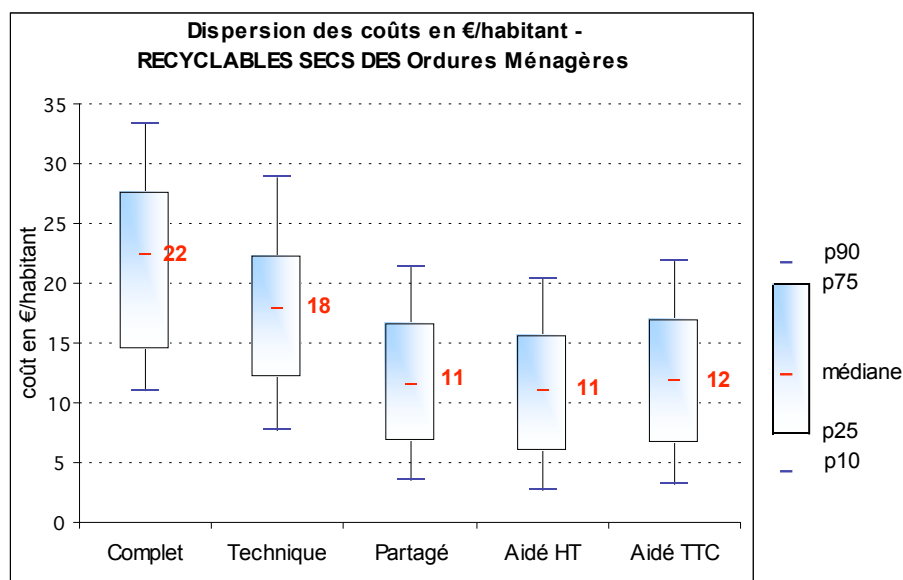
1.2.2.1 Les ordures ménagères résiduelles



80% des collectivités ont un coût complet de gestion des **ordures ménagères résiduelles** situé entre **34€ et 66€ par habitant**.

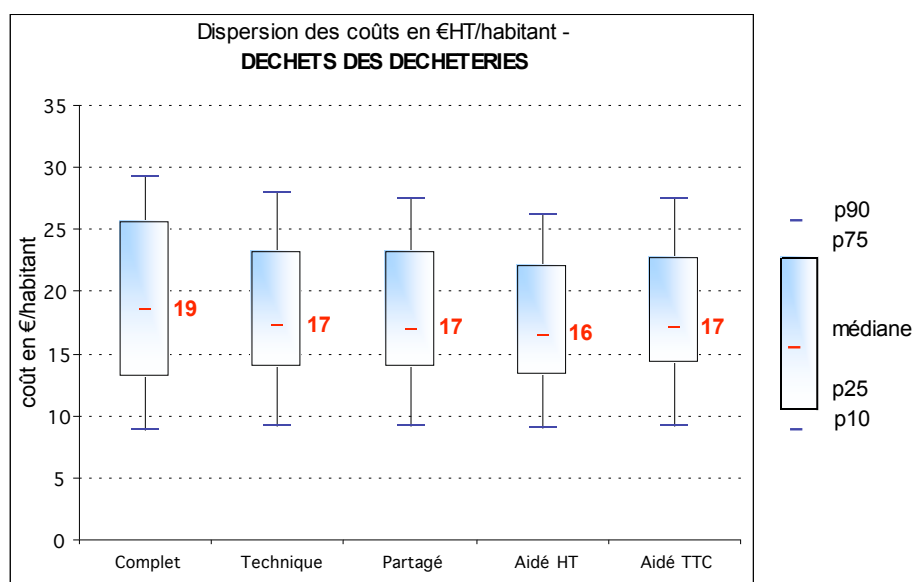
Le **coût aidé** médian est de **46€ par habitant**, valeur constante sur les différents coûts observés. Ce flux bénéficie de recettes plus faibles que ce qui est observé pour les recyclables secs des ordures ménagères.

1.2.2.2 Les recyclables secs des ordures ménagères¹¹



80% des collectivités ont un coût complet de gestion des **recyclables secs des ordures ménagères** situé entre 11€ et 33€ par habitant, la médiane étant de 22€ par habitant. L'impact des ventes de matériaux, des soutiens des sociétés agréées et des aides étant beaucoup plus important sur ce flux, **le coût aidé médian est de 11€ par habitant.**

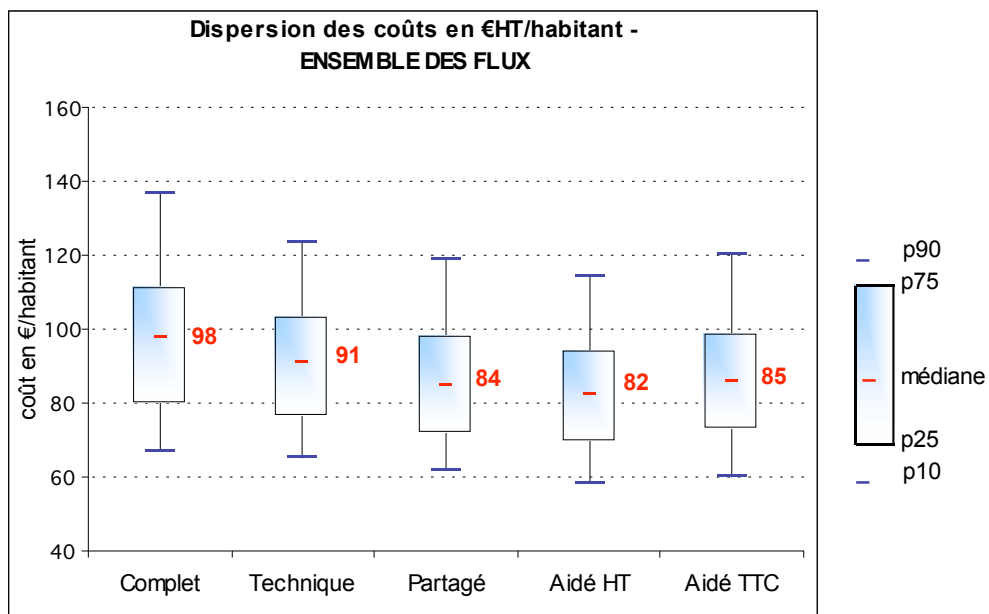
1.2.2.3 Les déchets des déchèteries



80% des collectivités ont un coût complet de gestion des **déchets des déchèteries** situé entre 9€ et 29€ par habitant. **Les coûts complet et aidé médians sont relativement proches (respectivement 19€ et 16€ par habitant)**, le flux des déchets de déchèteries recevant peu d'aides et de subventions.

¹¹ Ensemble des emballages légers et en verre, journaux, magazines

1.2.2.4 Ensemble des flux¹²



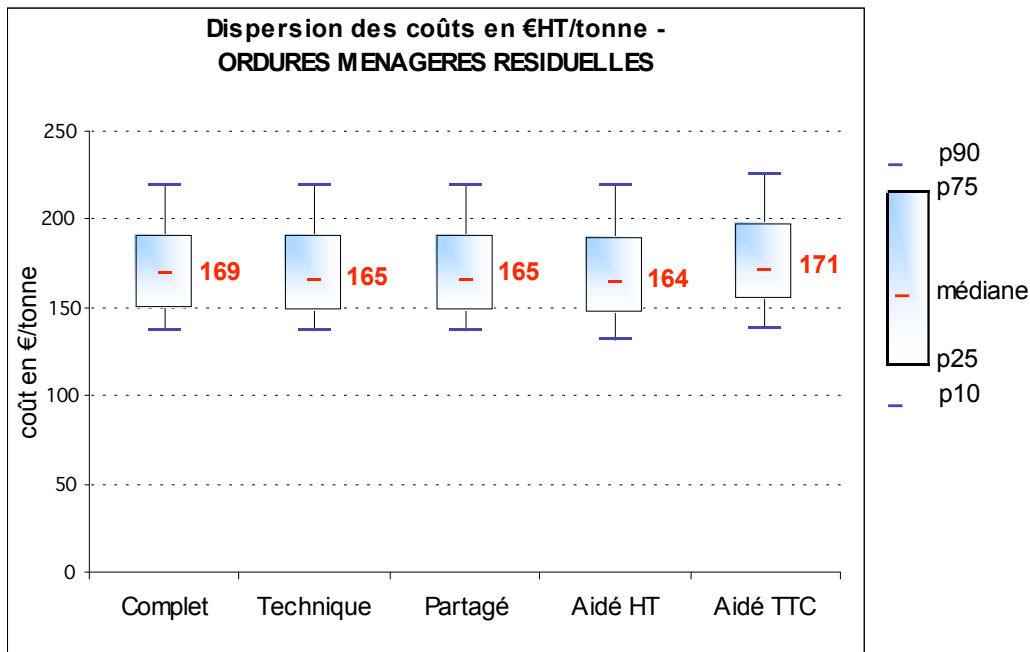
80% des collectivités ont un coût complet de gestion **tous flux confondus** situé entre 67€ et 136€ par habitant. L'impact de la vente des matériaux et de l'énergie, du soutien des sociétés agréées et des aides contribue à réduire les différences de coûts entre les collectivités : **80% des collectivités** ont un **coût aidé** situé entre 58€ et 114€ par habitant.

¹² Tous les flux pris en charge par les collectivités de l'échantillon et pas uniquement les trois flux : ordures ménagères résiduelles, recyclables secs des ordures ménagères et déchets des déchèteries.

1.2.3. Présentation des coûts des principaux flux en euros par tonne collectée

Les graphiques suivants présentent les **coûts toutes étapes techniques confondus** (collecte, transport, tri...) **par tonne collectée** pour les ordures ménagères résiduelles, les recyclables secs des ordures ménagères, les déchets des déchèteries et tous flux confondus. **Les coûts sont présentés hors TVA** sauf si indications complémentaires.

1.2.3.1 Les ordures ménagères résiduelles

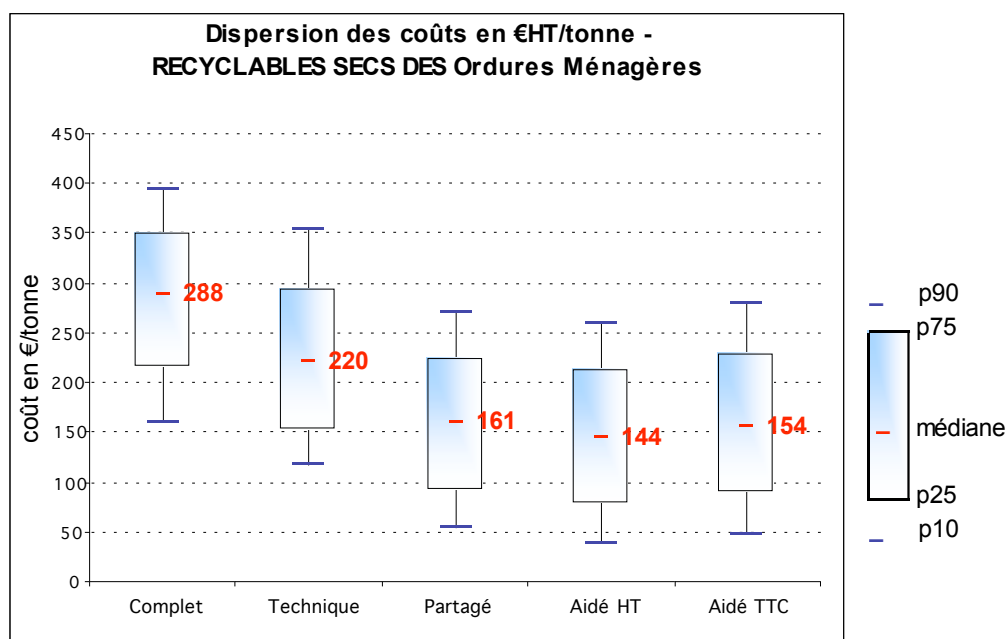


80% des collectivités ont un coût complet des ordures ménagères résiduelles situé entre 136€ et 219€ par tonne collectée. De façon plus restreinte, 50% des collectivités ont un coût complet se situant entre 149€ et 191€ par tonne collectée.

Le coût complet médian des **ordures ménagères résiduelles** est d'environ 169€ par tonne collectée et le **coût aidé médian de 164€ par tonne collectée**. Ce flux bénéficie peu des produits industriels, des soutiens et des aides ce qui explique une certaine constance entre les différents types de coûts observés.

Les coûts complets médians pour la partie traitement sont par tonne collectée, de 69€ tous modes de traitement confondus, de 58€ pour le stockage et de 82€ pour l'incinération.

1.2.3.2 Les recyclables secs des ordures ménagères¹³



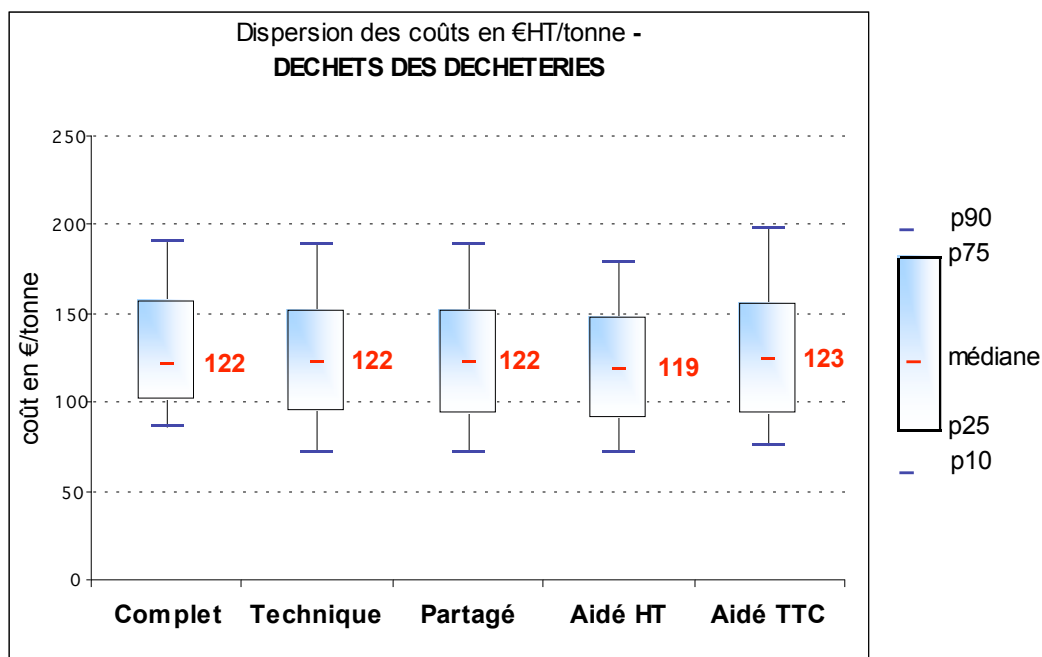
Le coût aidé médian est de 144€ par tonne de recyclables secs des ordures ménagères collectés, soit 12% inférieur à celui des ordures ménagères résiduelles. Ce résultat met en évidence l'intérêt économique pour les collectivités à développer les collectes sélectives.

80% des collectivités ont un coût complet entre 159€ et 394€ par tonne collectée et un coût aidé situé entre 39€ à 258€ par tonne collectée. Les disparités de coûts à la tonne collectée sont en partie liées à des modes d'organisation de la collecte différents.

L'écart entre les coûts complet et aidé médians des recyclables secs des ordures ménagères est composé des ventes de matériaux (environ 60€ par tonne collectée), des soutiens des sociétés agréées (environ 60€ par tonne collectée) et enfin des aides (environ 15€ par tonne collectée).

¹³ Ensemble des emballages légers et en verre, journaux, magazines

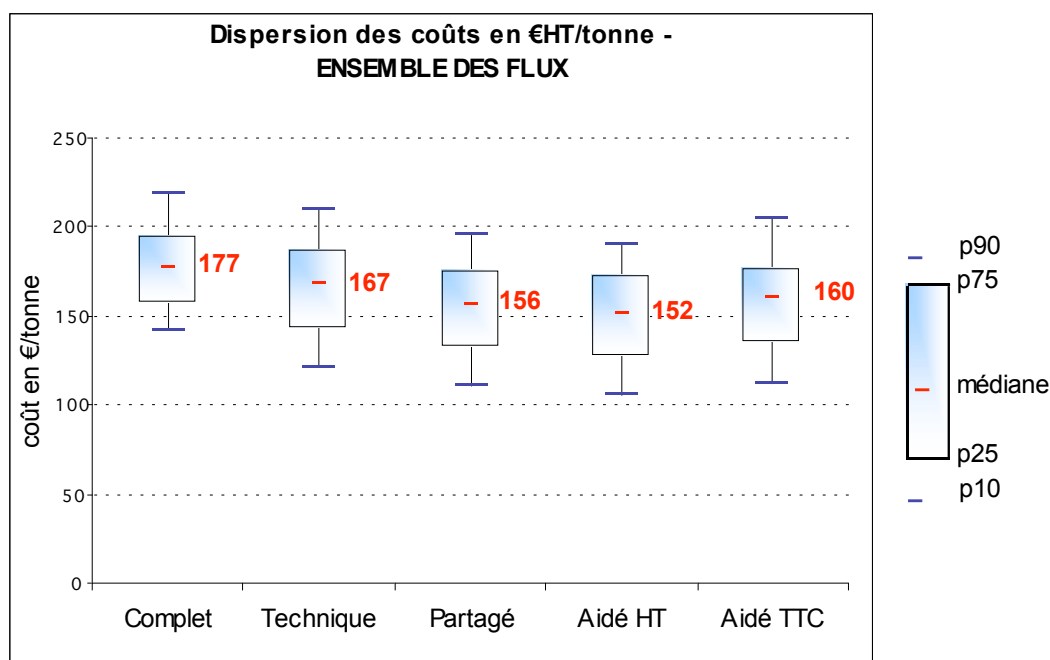
1.2.3.3 Déchets des déchèteries



Les **coûts médians des déchets collectés en déchèterie** sont d'environ **122€ la tonne collectée**, quelque soit le coût considéré, à l'exception du coût aidé (119€ par tonne collectée), légèrement en retrait par rapport aux autres coûts.

Pour 80% des collectivités, le coût complet est compris entre 86€ et 189€ par tonne collectée et le coût aidé entre 71€ et 178€ par tonne collectée. Il n'y a pas de baisse significative entre les coûts complets et les coûts aidés, contrairement à ce qui a été observé pour les recyclables secs des ordures ménagères.

1.2.3.4 Ensemble des flux¹⁴



La médiane du coût complet par tonne collectée est de 177€, du coût technique de 167€, du coût partagé de 156€ et le coût aidé de 152€.

Les tendances observées pour le coût par habitant se retrouvent presque à l'identique pour le coût à la tonne collectée. 80% des collectivités ont un coût complet à la tonne collectée situé entre 142€ et 219€, et un coût aidé à la tonne collectée compris entre 105€ et 189€.

I.3. Facteurs explicatifs des coûts de gestion

Des différences importantes existent entre les collectivités, liées à la fois aux contraintes géographiques et environnementales des collectivités (densité de la population, taux d'habitat vertical, ...) et aux choix techniques réalisés (nombre de flux collectés, apport volontaire ou porte-à-porte). Les facteurs présentés ci-dessous ont été identifiés comme les principaux facteurs impactant les coûts. Cette analyse repose exclusivement sur les coûts techniques.

Compte tenu de la taille limitée de l'échantillon, ces résultats restent à analyser avec précaution.

¹⁴ Tous les flux pris en charge par les collectivités de l'échantillon et pas uniquement les trois flux : ordures ménagères résiduelles, recyclables secs des ordures ménagères et déchets des déchèteries.

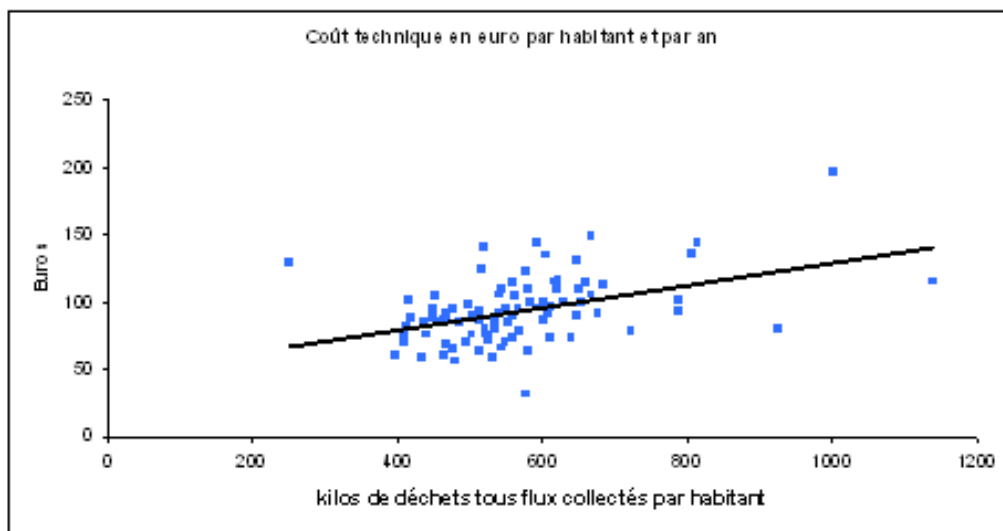
I.3.1. Facteurs explicatifs du coût technique en euros par habitant

➤ Quantité de déchets collectés par habitant

Un des principaux facteurs impactant les coûts par habitant desservi est **la quantité de déchets collectée par habitant**. Cet indicateur est la résultante des choix de services rendus par la collectivité et des comportements des usagers.

Par exemple : entre les collectivités qui collectent moins de 600 kg/hab/an et celles qui collectent plus de 600kg/hab./an, le coût technique par habitant passe respectivement de 85€ à 108€ soit une hausse de 20%.

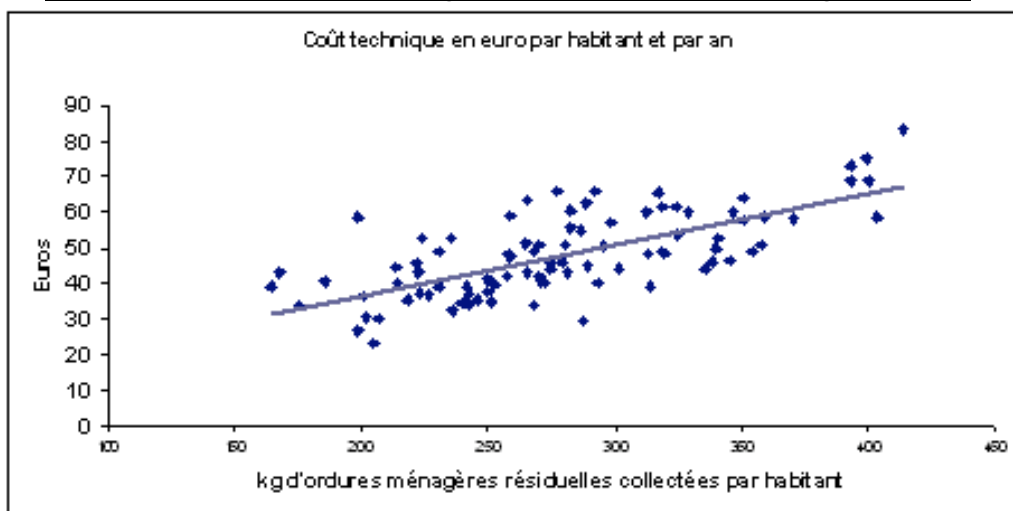
Coût technique HT – Ensemble des flux selon les tonnages collectés



Pour les **ordures ménagères résiduelles**, l'impact de la quantité de déchets collectés par habitant est net : **1kg par an et par habitant supplémentaire d'ordures ménagères résiduelles collecté coûte 0,14€ par habitant de plus** pour le coût technique.

Par exemple : pour les collectivités collectant moins de 200kg/hab./an de déchets, le coût technique moyen par habitant est de 39€ tandis que pour celles collectant plus de 300kg/hab./an, il est de 57€.

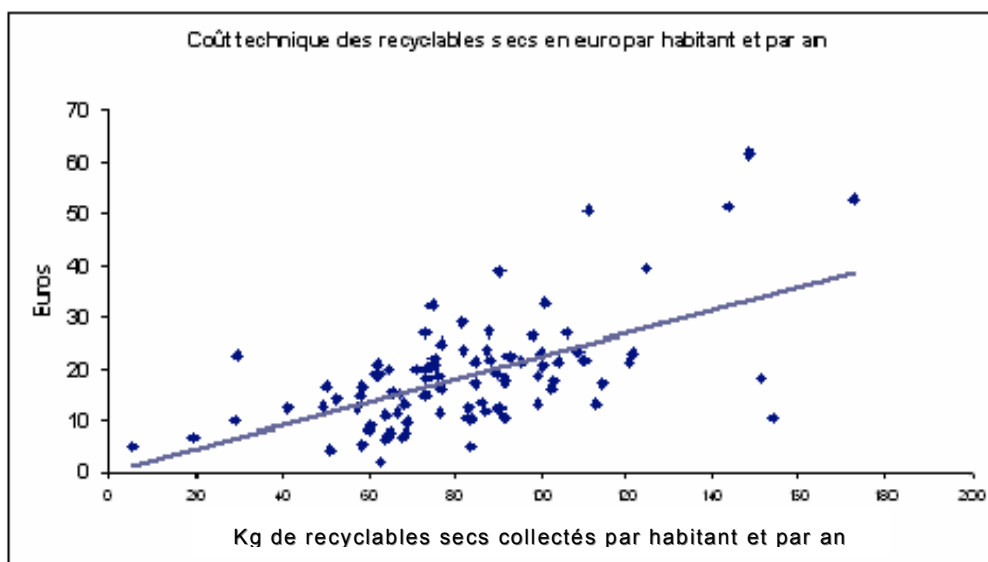
Coût technique HT - Ordures ménagères résiduelles selon les tonnages collectés



La quantité de déchets collectés par habitant impacte également fortement les coûts des recyclables secs des ordures ménagères. L'impact serait moindre si l'analyse portait sur les coûts aidés.

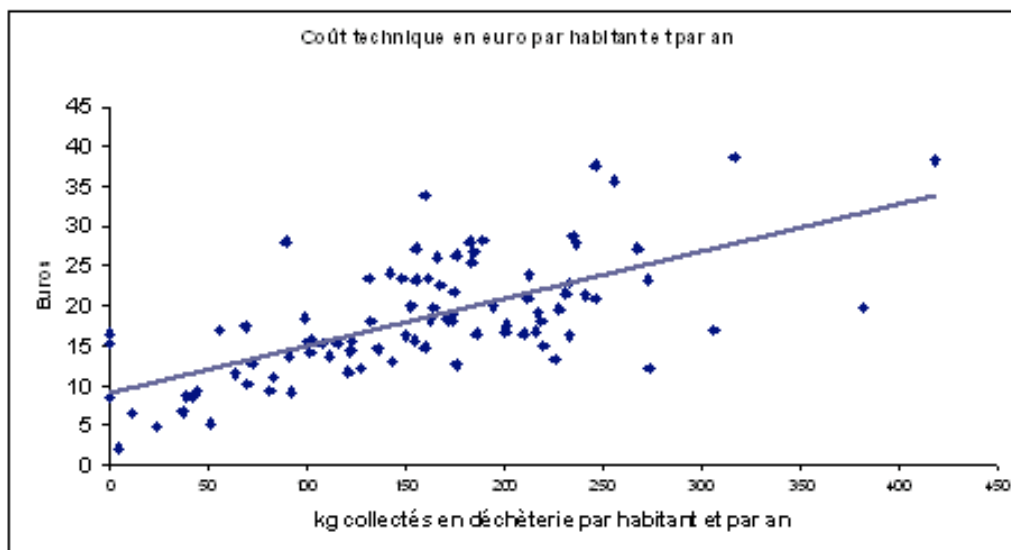
Par exemple : pour les collectivités collectant moins de 70kg/hab/an de recyclables secs des ordures ménagères le coût technique moyen est de 12€ par habitant, il est de 19€ pour celles collectant entre 70 et 100kg/hab/an et de 28€ pour celles collectant plus de 100kg/hab/an de recyclables secs des ordures ménagères .

Coût technique HT - Recyclables secs des ordures ménagères selon les tonnages collectés



Pour les **déchets de déchèteries**, le lien entre le tonnage collecté par habitant et le coût par habitant desservi existe mais il est plus faible. L'**augmentation des coûts techniques est de 0,06€ par habitant pour 1kg supplémentaire** de déchets collectés en déchèterie.

Coût technique HT - Déchets des déchèteries selon les tonnages collectés



➤ Nombre de flux au porte-à-porte

Le coût par habitant de la gestion des déchets dépend également du nombre de flux collectés au porte-à-porte¹⁵ : **le coût tend à augmenter avec le nombre de flux collectés au porte à porte**. Ce surcoût est en partie lié à un tonnage collecté plus élevé. Cela s'explique également par un renchérissement des coûts de collecte, ainsi que par la répartition et pondération des différents flux collectés au porte-à-porte.

Cette analyse porte sur les coûts techniques et serait différente sur les coûts aidés.

Par exemple : entre les collectivités qui collectent un et quatre flux au porte-à-porte, le surcoût est d'environ 30% sur le coût technique moyen (il passe respectivement de 77€ à 110€ par habitant).

➤ Zones touristiques¹⁶

Les zones à forte activité touristique collectent un tonnage par habitant¹⁷ élevé tous flux confondus (700kg/habitant en moyenne, contre 545kg/habitant pour les autres collectivités), compte tenu des populations saisonnières, ainsi que des déchets des activités commerciales collectés par le service public. En conséquence, les **collectivités en zone touristique ont un surcoût de 50% par rapport aux autres collectivités** (131€ contre 86€ pour le coût technique moyen par habitant) lié d'une part aux tonnages plus importants et d'autre part à des coûts de gestion moins optimisés que dans des collectivités hors zone touristique.

I.3.2. Facteurs explicatifs du coût technique en euros par tonne collectée

➤ La pondération des différents flux de déchets

Compte tenu de coûts techniques très variables selon les flux de déchets, environ 165€ par tonne pour les OMR, 220€ par tonne pour les recyclables secs, 122€ par tonne pour les déchets de déchèteries, **le coût à la tonne tous flux confondus est sensible à la nature des flux**.

Par exemple : les collectivités qui collectent plus de 215kg par habitant et par an en déchèterie ont un coût technique à la tonne inférieur de 20% à celles qui en collectent moins de 100kg. Par ailleurs, les 8 collectivités qui collectent au porte à porte plus de 34kg d'encombrants par habitant et par an (qui par ailleurs, collectent peu de déchets par habitant et par an en déchèterie) affichent un surcoût à la tonne de 30% par rapport à celles qui n'ont pas de service des encombrants.

➤ Taille de la collectivité et densité de population

Les variations de coûts observés selon les types d'habitat sont relativement complexes et il ne se dégage pas de tendance significative.

Les coûts à la tonne les plus élevés sont observés dans les grandes collectivités, dans les zones de densité de population importante, avec un fort taux d'habitat vertical alors que les coûts les plus bas se trouvent dans les collectivités de taille moyenne, de densité moyenne et les habitats semi-dispersés.

Les variations de coûts observées diffèrent selon que l'on s'intéresse à la collecte ou au traitement. Les coûts de traitement à la tonne augmentent légèrement avec la densité et la taille des communes, alors que les coûts de collecte diminuent entre les zones très dispersées et les zones moyennement

¹⁵ Dans le compte des flux collectés, les recyclables secs ne comptent que pour un flux (les sous colonnes créées dans les matrices (emballages, verre...) ne sont pas comptabilisées)

¹⁶ Sur la base des déclarations faites par les collectivités dans SINOÉ®.

¹⁷ Ratio calculé sur la population permanente de la collectivité

denses. C'est ce qui explique que le coût minimal total soit observé dans les collectivités situées en habitat semi-dispersé, qui conjuguent un faible coût de collecte et un faible coût de traitement.

➤ Zoom sur les ordures ménagères résiduelles

Dans l'échantillon observé, les coûts à la tonne des ordures ménagères résiduelles subissent moins de variations que ceux des recyclables secs ou des déchets des déchèteries. Pour ce premier référentiel, la taille de l'échantillon étant restreint il n'a pas été possible de mettre en évidence des facteurs explicatifs.

➤ Zoom sur les recyclables secs des ordures ménagères¹⁸

- Le mode de collecte

Le mode de collecte des recyclables secs des ordures ménagères **explique une part importante des différences de coûts observés**. Entre une collecte entièrement en apport volontaire ou au porte-à-porte, les coûts techniques à la tonne **augmentent de plus de 50%**, passant de 191€ à 300€ la tonne collectée en moyenne.

- La part des recyclables secs dans le flux total

Il y a un **surcoût notable en euros par tonne du flux des recyclables secs, quand celui-ci ne capte qu'une faible partie des déchets collectés auprès des ménages**.

Par exemple : quand les usagers placent moins de 12% de leurs déchets quotidiens dans le flux des recyclables secs, le surcoût est de 26% par rapport à la moyenne des collectivités.

- Les grandes agglomérations

Le **coût à la tonne des recyclables secs** est notablement **plus élevé dans les grandes collectivités et celles à habitat dense**. Ceci s'explique à la fois par le mode de collecte des recyclables secs (prépondérance du porte à porte) et par un tonnage assez faible de la collecte sélective dans ce type d'habitat (faible taux de captage de la collecte sélective).

➤ Zoom sur les déchets de déchèteries

Le coût technique à la tonne du flux des déchèteries diminue sensiblement quand les quantités collectées par habitant en déchèteries augmentent. Ceci s'explique en partie par des coûts de collecte relativement indépendants des quantités.

Par exemple : le coût technique est de 207€ par tonne collectée en moyenne pour les collectivités qui collectent moins de 100kg par habitant, et 90€ en moyenne pour celles qui collectent plus de 210kg par habitant.

¹⁸ Ensemble des emballages légers et en verre, journaux, magazines

I.4. Estimation macro-économique du coût de gestion du service public d'élimination des déchets

I.4.1. Coût de gestion du service public d'élimination des déchets en France

L'estimation du coût des déchets au niveau national se fait en pondérant chaque coût par habitant par le nombre d'habitants desservis et par un coefficient permettant d'ajuster la répartition par type d'habitat du référentiel à la répartition observée au niveau national.

Le tableau ci-dessous présente les coûts moyens pondérés en euros par habitant, ainsi qu'une extrapolation du coût total au niveau national. Selon cette estimation, le coût complet de gestion du service public d'élimination des déchets serait de l'ordre de 6,4 milliards d'euros.

Cette estimation est cohérente avec les autres données nationales connues, même s'il semble y avoir une surestimation d'environ 600 millions d'euros avec les statistiques de la DGCL de 2006 (à noter qu'elles ne prennent pas en compte les contributions des collectivités adhérentes dans le cas des syndicats contrairement à la matrice).

Le coût technique calculé est cohérent avec l'estimation IFEN¹⁹ de 2006, celle-ci incluant la TVA alors que les coûts dans la matrice sont exprimés hors taxes.

Coûts moyens pondérés par habitant et par an et estimation du coût de gestion du service public d'élimination des déchets (pour une population de 62,7 millions)

	Moyenne brute en €/hab	Moyenne pondérée en €/hab	Estimation en millions d'€ (Population = 62,7 millions)	Comparaison nationale (en millions d'euros)	Source
Coût imputé	83,9€	90,3	5 665	5 079 (TEOM+REOM)	DGCL ²⁰
Coût aidé TTC	88,1€	90,4	5 666		
Coût aidé HT	84,2€	87,2	5 466		
Subventions			108		
Coût partagé (HT)	86,9€	88,9	5 574		
Aides sociétés agréées			383	371	ADEME ²¹
Coût technique (HT)	92,8€	95,0	5 957	5 849 (*)	IFEN ²²
Coût complet (HT)	100,2€	101,7	6 379		

¹⁹ Depuis 2009, SOeS

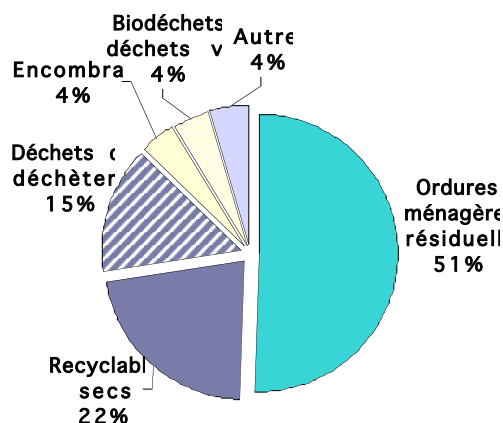
²⁰ *La fiscalité directe locale en 2008* – Bulletin d'informations statistiques de la DGCL – N°64 – Novembre 2008. *La fiscalité directe locale en 2006*. Bulletin d'informations statistiques de la DGCL – N°52 – Octobre 2006

²¹ ADEME - Tableau de bord exercice 2006

²² *L'économie de l'environnement en 2006*. IFEN. 2008. p.49

I.4.2. Répartition du coût complet national par flux de déchets

Répartition du coût complet national par flux de déchets



Estimation réalisée à partir de 93 collectivités desservant 7 millions d'habitants
(* L'estimation de l'IFEN inclut la TVA et les frais d'assiette.

Le graphique ci-dessus présente une estimation nationale de la répartition par flux du coût complet de la gestion du service public d'élimination des déchets. Malgré la montée en puissance de la collecte sélective et des déchets des déchèteries, les ordures ménagères résiduelles représentent 50% du coût complet. Les recyclables secs des ordures ménagères et les déchets des déchèteries totalisent respectivement 22% et 15% du coût complet. Selon ces estimations, la part des biodéchets et déchets verts est loin d'être négligeable (4%), même si ces résultats s'appuient sur un nombre restreint d'observations. Les autres flux sont principalement les déchets des professionnels et les déchets des collectivités.

CONCLUSION

Le référentiel national des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets venant d'être réalisé par l'ADEME est le premier travail de ce type mené en France portant à la fois sur tous les déchets gérés par les collectivités et sur des données observées.

Cette première édition du référentiel répond aux objectifs qui étaient fixés à savoir obtenir des valeurs de référence tant pour les collectivités qui ont besoin de se positionner que pour les acteurs publics afin de mieux appréhender la structuration des coûts de gestion des déchets.

Grâce aux collectivités volontaires, une centaine de matrices standards d'expression des coûts ont pu être exploitées permettant de restituer les coûts de gestion globaux, c'est-à-dire de l'ensemble des flux gérés par les collectivités, mais aussi les coûts spécifiques de gestion des trois principaux flux : ordures ménagères résiduelles, recyclables secs des ordures ménagères et déchets des déchèteries. Par exemple, la médiane du coût aidé HT (restant à la charge de la collectivité) tous flux et toutes étapes techniques confondus est de 152€ par tonne collectée. Plus spécifiquement elle est de 164€ pour les ordures ménagères résiduelles, de 144€ pour les recyclables secs des ordures ménagères et de 119€ pour les déchets de déchèteries.

Les facteurs explicatifs des coûts ayant été mis en évidence par les tests statistiques sont essentiellement des facteurs de contexte (densité, zone touristique ou non...) qui sont les plus impactant sur les coûts et qui masquent les variations liées à des facteurs techniques (type de collecte, fréquence, mode de traitement...).

Malgré le nombre limité de collectivités retenues pour cette première édition du référentiel, les estimations réalisées sont cohérentes avec les informations disponibles au niveau national. Les données du référentiel ont permis d'estimer le coût complet total de la gestion des déchets en 2006 en France à 6,4 milliards d'euros et le coût technique à 5,9 milliards d'euros. Ces montants sont très proches des informations 2006 issues d'autres sources (DGCL, IFEN) confirmant ainsi la fiabilité de ce premier référentiel national des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets.

L'ADEME espère pouvoir mobiliser un plus grand nombre de collectivités pour une future édition du référentiel afin d'élargir l'échantillon et permettre de consolider les résultats obtenus et réaliser des analyses plus fines notamment au niveau des facteurs explicatifs.

GLOSSAIRE

Collecte au porte à porte : Mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'utilisateurs nommément identifiables, le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

Collecte par apport volontaire : Mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant de collecte est mis à la disposition du public en accès libre.

Collectes sélectives : Collectes des déchets ménagers séparés en plusieurs flux différenciés (matériaux secs, fermentescibles, déchets encombrants des ménages...).

Déchets des déchèteries : principalement les déchets des encombrants (matelas, DEEE, gros cartons, déchets verts...) ou dangereux (peintures, solvants...).

A noter quelques particularités dans le cadre du référentiel :

- les tonnes de gravats sont exclues mais les coûts sont conservés,
- les recyclables secs collectés en point d'apport volontaire en déchèteries sont réintégrés dans le flux recyclables secs des ordures ménagères.

Ordures ménagères : Déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages et déchets des activités économiques collectés dans les mêmes conditions que ceux-ci. Ces déchets sont ceux collectés par la collecte traditionnelle des ordures ménagères résiduelles et par les collectes sélectives (hors déchèteries, collectes d'encombrants et collectes de déchets verts).

Ordures ménagères résiduelles (OMR) : Part des ordures ménagères restant après collectes sélectives.

Recyclables secs des ordures ménagères (RSOM) : ensemble des emballages légers et en verre, journaux, magazines collectés sélectivement en apport volontaire ou au porte à porte. Les matériaux recyclables collectés en déchèterie ne font pas partie de ce type de collecte sauf les points d'apport volontaire implantés en déchèterie.